

OBLIGÉ DE SUSPENDRE SON TRAVAIL ET DE S'ASSOIR.



COMBIEN DE FEMMES SONT-ELLES OBLIGÉES DE FAIRE AINSI TOUS LES JOURS ?

Les filiales de Muburn pour le cœur et les reins sont une bénédiction pour les femmes qui sont dans cet état. Elles guérissent la nervosité, l'insomnie, la palpitation du cœur, les accès de faiblesse et d'épuisement, de la léthargie, de la nonchalance, et de tous les troubles particuliers au sexe féminin.

Mme. James Taylor, Salisbury, N. B., en les recommandant dit: "Si j'y ai eu recours huit mois, j'étais très épuisée, je souffrais beaucoup de la palpitation du cœur et je devenais si étourdie qu'il me fallait suspendre mon travail et m'asseoir. Il me semblait que mon état empirait toujours, jusqu'à ce qu'une amie me recommanda d'essayer les PHILIPPS DE MUBURN pour le CŒUR et les REINS. Je puis dire en toute sincérité qu'elles accomplissent tout ce qu'on leur attribue et je puis les recommander à toutes les femmes épuisées."

Prix 50c la boîte, ou 3 boîtes pour \$1.25, chez tous les marchands ou à la Muburn Co. Limited, Toronto, Ont.

COMMISSION DE POLICE

Le nouveau président soumet à ses collègues les grandes lignes du programme qu'il entend suivre.

DES REFORMES IMPORTANTES

La sous-commission de discipline sera abolie — Un tribunal d'officiers supérieurs.

La commission de police a siégé hier après-midi, sous la présidence de M. l'échevin Giroux. Le nouveau président a l'ouverture de la séance a prononcé quelques paroles de bienvenue à l'adresse de ses collègues. "Je suis devenu président de la commission de police, a-t-il dit, par l'ordre du conseil. Je remercie mes collègues de m'avoir accepté. J'ai besoin du concours de tous les membres du comité et j'accepterai avec plaisir toutes les suggestions qu'on voudra bien me faire. Je compte aussi sur les journaux pour me faciliter ma tâche. Tous les membres qui composent la commission auront justice égale. Tant que je serai président, il n'y aura pas de favoritisme. Les meilleurs candidats seront acceptés."

M. Giroux considère le corps de police tel que constitué comme un bon corps. Cependant, il suggère qu'on abolisse la sous-commission de discipline et qu'on nomme un sous-comité préparé aux réparations. Ces suggestions du président sont acceptées à l'unanimité et sur la proposition de l'échevin Ansel, les échevins Guimet, Burnaby et Walsh, sont nommés membres de la sous-commission des réparations.

M. Giroux propose ensuite que le chef, le sous-chef et les trois inspecteurs soient chargés à l'avenir de faire subir les examens aux constables et aux officiers.

Voici le nouveau système qui sera soumis à l'approbation de la commission à sa prochaine séance:

1. Que la résolution du 8 mars 1902, re nomination d'un sous-comité d'examen et de discipline soit reconstruite et abrogée.
2. Que dans l'opinion de ce comité il est inopportun pour un sous-comité de police de régler les infractions à la discipline ou faire les examens pour les nominations ou promotions, mais que toutes ces questions soient désormais considérées de la manière suivante:

1. QUESTIONS DE DISCIPLINE

Le chef siégera, au moins, deux fois par semaine et tous les membres de la force qui auront été rapportés pour inculpation devront comparaître devant lui. Après avoir entendu les parties, il imposera la punition qu'il jugera à propos et nécessaire. Ces enquêtes devront, cependant, être privées et un registre des témoignages et du verdict seront entrés par le secrétaire dans un livre spécialement réservé à cet effet, ouvert au président et aux membres du comité de police. Dans le cas d'inculpation grave ou de ce sera une question de renvoi, un rapport par écrit avec recommandation sera fait par le chef de police, qui, s'il le juge à propos, pourra faire entendre l'officier ou le constable dont on se plaint, et sa décision sera finale.

ADMISSION DANS LE CORPS DE POLICE

Le chef, le sous-chef et les trois inspecteurs constitueront un Bureau d'ex-

Une bagarre

Au cours d'une bagarre qui a eu lieu hier soir, entre jeunes gens, à l'angle des rues Laquebelle et St-Laurent, un nommé N. E. Carter a reçu des coups de bouteille à la figure. Carter a dû aller faire panser ses blessures à l'hôpital Général. Il a refusé de déclarer à la police le nom de celui qui l'a frappé.

ADMISSION DANS LE CORPS DE POLICE

Le chef, le sous-chef et les trois inspecteurs constitueront un Bureau d'ex-

ADMISSION DANS LE CORPS DE POLICE

Le chef, le sous-chef et les trois inspecteurs constitueront un Bureau d'ex-

ADMISSION DANS LE CORPS DE POLICE

Le chef, le sous-chef et les trois inspecteurs constitueront un Bureau d'ex-

ADMISSION DANS LE CORPS DE POLICE

Le chef, le sous-chef et les trois inspecteurs constitueront un Bureau d'ex-

ADMISSION DANS LE CORPS DE POLICE

Le chef, le sous-chef et les trois inspecteurs constitueront un Bureau d'ex-

ADMISSION DANS LE CORPS DE POLICE

Le chef, le sous-chef et les trois inspecteurs constitueront un Bureau d'ex-

ADMISSION DANS LE CORPS DE POLICE

Le chef, le sous-chef et les trois inspecteurs constitueront un Bureau d'ex-

ADMISSION DANS LE CORPS DE POLICE

Le chef, le sous-chef et les trois inspecteurs constitueront un Bureau d'ex-

amateurs, devant lequel devront se présenter tous les aspirants constables.

Ce Bureau s'assemblera une fois tous les 15 jours, à l'heure qui conviendra le mieux aux aspirants.

L'examen des candidats sera oral et par écrit. Tout aspirant qui dépasse l'âge voulu ou qui n'a pas la taille requise, qui n'est pas sujet britannique ou qui ne demeure pas dans la ville depuis 3 ans, ne sera pas examiné d'avantage et sera déclaré inéligible.

L'examen par écrit se fera dans la langue que connaît le mieux l'aspirant et sur les formules fournies par le département.

Ensuite, le Bureau examinera oralement les aspirants et dressera un rapport mentionnant leurs aptitudes classées comme suit: très bien, bien, moyen, passable, médiocre.

1. — Intelligence naturelle et vivacité d'esprit.
2. — Degré d'instruction et facilité pour lire couramment et écrire lisiblement la langue maternelle.
3. — Habileté à comprendre, lire et parler les deux langues.
4. — Connaissance de la ville.
5. — Caractère au point de vue moral, habitudes et antécédents.
6. — État physique apparent, état de santé et force musculaire, vue, etc.
7. — Expérience antérieure dans le service militaire ou constabulaire, s'il y en a.
8. — Références de patrons antérieurs.

Et généralement sur toutes matières comprises dans les règlements de la Police et l'Art. 70 du Manuel de la Police.

Les candidats que le Bureau mentionnera comme éligibles seront inscrits sur une liste, laquelle sera suivie par la Commission, lorsque de temps à autre, elle remplira les vacances créées dans la police.

LES PROMOTIONS

Lorsqu'une vacance surviendra parmi les officiers de police, le chef, le sous-chef et les trois inspecteurs devront, constitués en bureau pour cette fin, faire subir un examen à tous les candidats qui se présenteront et soumettre à la commission une liste contenant les noms d'au moins 7 personnes qui, selon eux, sont parfaitement compétentes pour remplir la charge vacante. Ce rapport devra être signé par tous ou la majorité des membres du bureau et donner tous les renseignements voulus concernant chaque candidat sur les matières suivantes:

1. — Son âge, ses états de services, et promotions antérieures, s'il en est, avec dates.
2. — Son dossier, rapports qui lui sont favorables ou défavorables.
3. — Son habileté à lire, à comprendre un rapport dans sa propre langue.
4. — Son habileté à lire, à comprendre et à parler les deux langues.
5. — S'il possède les qualités voulues pour diriger et contrôler des hommes.

En général, s'il possède les aptitudes indiquées dans l'article 75 du Manuel de la Police.

Le bureau des examinateurs devra indiquer, sous les différents chefs ci-dessus, si l'aspirant mérite la note "très bien", "bien", "moyen", "passable" ou "médiocre".

La commission de police, réunie en assemblée régulière, après avoir pris connaissance du rapport écrit du sous-dit bureau (dont une copie aura été fournie à chacun des membres de la commission au moins 24 heures avant l'assemblée), choisira la personne qui, à son avis, possède le plus d'aptitude pour la charge vacante.

Ainsi que nous le disons plus haut, on discutera ces projets de réformes à la prochaine séance.

L'échevin Ricard suggère de changer la clause 70 des règlements de police qui exige un grandeur de cinq pieds neuf pouces pour les constables. Il voudrait que cette grandeur fût de cinq pieds huit pouces.

Le même échevin propose aussi que la limite de l'âge pour l'admission d'un constable dans la force municipale soit de 33 ans au lieu de 30 ans. La discussion sur ces deux sujets est renvoyée à la prochaine séance.

M. le président Giroux prie le chef de voir à ce que les rapports quotidiens des capitaines soient à l'avenir plus complets. Il demande au comité de se montrer très sévère à l'endroit des maisons de prostitution et des représentations malaises. Il faudra aussi faire disparaître des rues toutes les affiches inconvenantes.

Le chef reçoit l'autorisation de faire faire des causes contre les hôteliers et les maisons de prostitution par des constables en uniforme ou en bourgeois.

Le comité recommande au surintendant de faire recommander à leur domicile les jeunes filles rencontrées sur la rue, après 9 heures du soir.

La séance est ensuite levée.

Une bagarre

Au cours d'une bagarre qui a eu lieu hier soir, entre jeunes gens, à l'angle des rues Laquebelle et St-Laurent, un nommé N. E. Carter a reçu des coups de bouteille à la figure. Carter a dû aller faire panser ses blessures à l'hôpital Général. Il a refusé de déclarer à la police le nom de celui qui l'a frappé.

ADMISSION DANS LE CORPS DE POLICE

Le chef, le sous-chef et les trois inspecteurs constitueront un Bureau d'ex-

ADMISSION DANS LE CORPS DE POLICE

Le chef, le sous-chef et les trois inspecteurs constitueront un Bureau d'ex-

ADMISSION DANS LE CORPS DE POLICE

Le chef, le sous-chef et les trois inspecteurs constitueront un Bureau d'ex-

ADMISSION DANS LE CORPS DE POLICE

Le chef, le sous-chef et les trois inspecteurs constitueront un Bureau d'ex-

ADMISSION DANS LE CORPS DE POLICE

Le chef, le sous-chef et les trois inspecteurs constitueront un Bureau d'ex-

ADMISSION DANS LE CORPS DE POLICE

Le chef, le sous-chef et les trois inspecteurs constitueront un Bureau d'ex-

ADMISSION DANS LE CORPS DE POLICE

Le chef, le sous-chef et les trois inspecteurs constitueront un Bureau d'ex-

ADMISSION DANS LE CORPS DE POLICE

Le chef, le sous-chef et les trois inspecteurs constitueront un Bureau d'ex-

Mlle Joséphine Lane, une des principales dames de Boston

Après cinq ans de souffrances dues à une affection dorsale et des reins, recouvra la santé en faisant usage du

WARNER'S SAFE CURE



Mlle JOSÉPHINE LANE

Pendant cinq ans le souffrir de malaria et de désordre des reins. Tout mon organisme était empoisonné jusqu'à saturation. Cela affecta ma santé générale, enlevant ma vigueur et ma vitalité, ce qui provoquait chez moi des maux de tête et de dos. Les organes de la digestion étaient aussi compromis, mes aliments ne parvenaient donc pas à nourrir et ainsi que du plomb à mon estomac. Je passais une existence sombre et mon caractère généralement jovial s'était modifié au point d'être constamment irrité et inconsciemment enervé.

"Warner's Safe Cure" était le seul remède capable de me soulager que j'eusse jamais trouvé. Je commençai à en prendre en mars, et avant que les grandes chaleurs fussent arrivées, j'étais complètement guéri. Je me sentais ainsi qu'une nouvelle femme, pleine de vie et d'espérance.

"Des maux ne peuvent durer combien heureuse je suis d'avoir recouvré la santé. J'ai bon appétit et j'ai du plaisir à prendre mes repas, quant à ma digestion elle est parfaite. Tous mes maux et toutes mes douleurs sont disparus. Mon poids s'est accru de neuf livres et le sang est en parfait état, harmonique avec tout le monde, parce que je suis maintenant parfaitement bien." Très sincèrement, Mlle JOSÉPHINE LANE, 122 Shawmut Ave., Boston, Mass.

Des milliers d'hommes et de femmes, ainsi que Mlle Lane, ont été guéris de sérieuses complications causées par des maux de reins négligés, et cela en prenant du Warner's Safe Cure, après que tout autre remède contre les maux de reins s'était montré de faible effet.

'SAFE CURE' GUÉRIT LE MAL DE DOS

Si vous avez des douleurs au dos, le rhumatisme, l'empoisonnement par l'acide urique, la goutte, le diabète, la maladie de Bright, l'inflammation de la vessie et des voies urinaires, des douleurs cuisantes lorsque vous urinez, l'eczéma, la jaunisse, des éruptions ou la toux du foie, si c'est une femme, des sensations d'épuisement, vertiges, faiblesse, soulagement des reins, douleurs, ces symptômes vous disent que vos reins souffrent depuis longtemps. Car les maladies des reins manifestent rarement des symptômes que la victime ne constate qu'après qu'elle a été à l'extrême pendant plusieurs mois. Vous ne devriez pas perdre de temps. Achetez une bouteille de Safe Cure, chez votre pharmacien. Il vous soulagera immédiatement et opérera une guérison permanente. Il tue les germes de la maladie.

Si vous avez des douleurs au dos, le rhumatisme, l'empoisonnement par l'acide urique, la goutte, le diabète, la maladie de Bright, l'inflammation de la vessie et des voies urinaires, des douleurs cuisantes lorsque vous urinez, l'eczéma, la jaunisse, des éruptions ou la toux du foie, si c'est une femme, des sensations d'épuisement, vertiges, faiblesse, soulagement des reins, douleurs, ces symptômes vous disent que vos reins souffrent depuis longtemps. Car les maladies des reins manifestent rarement des symptômes que la victime ne constate qu'après qu'elle a été à l'extrême pendant plusieurs mois. Vous ne devriez pas perdre de temps. Achetez une bouteille de Safe Cure, chez votre pharmacien. Il vous soulagera immédiatement et opérera une guérison permanente. Il tue les germes de la maladie.

ANALYSE GRATUITE

Si après avoir fait cet essai vous redoutez le développement de la maladie dans votre organisme, envoyez un échantillon de votre urine au Département Médical, Warner's Safe Cure Co., Rochester, N.Y., pour les États-Unis, ou 41 rue Lombard, Toronto, Ont., pour le Canada, et nos médecins en feront l'analyse, vous enverront un rapport avec conseils gratuits, ainsi qu'un livre précieux, décrivant toutes les maladies des reins, du foie, de la vessie et du sang, et enseignant comment traiter chacune de ces maladies.

Lecture et réponse de toutes les lettres reçues de la part des femmes, faites par une femme-médecin. Toute correspondance très confidentielle.

"Warner's Safe Cure" est purement végétal et ne contient ni narcotique, ni drogues dangereuses. Il est exempt de sédimens et est agréable à prendre. Il ne cause pas de constipation, ne donne ni mal de tête, ni échauffement, ni éruption, ni irritation, stimule les organes, affaiblis et guérit en même temps. Il reconstitue le corps, donne la force, restaure l'énergie. Vous pouvez acheter Safe Cure dans toutes les pharmacies ou de nous directement, à \$1.00 LA BOUTEILLE.

Télégrammes des soixante-dix remèdes pour les reins, remplis de sédimens et de mauvaise odeur, dix minutes et ne guérissent pas.

WARNER'S SAFE PILLS agissent gentiment sur les intestins et amènent une guérison prompt.

SUBSTITUTIONS DE CADAVRES DE L'ALASKA

Des prêtres catholiques ont été trompés

New York, 25. — L'assistant attorney du district, M. Krotel, dit hier que les registres paroissiaux des églises catholiques du voisinage, connus sous le nom de Petite Italie, figurent dans les développements futurs de ses recherches relatives aux fraudes commises par des Italiens contre les compagnies d'assurance. Il dit que les registres des églises catholiques démontrent que les prêtres ont été victimes des conspirateurs, aussi bien que les compagnies d'assurance, et qu'ils ont été dupés au point d'accomplir les cérémonies de l'Eglise pour des personnes autres que celles dont on leur avait donné les noms. Dans une ou deux circonstances, l'assistant attorney a acquis la preuve qu'un prêtre a involontairement accordé un permis d'inhumer dans le cimetière de Calvary, au nom d'une personne encore vivante.

JUSTICE

\$500 au lieu d'un diner

Trenton, N. J., 25. — Le révérend Henry T. Johnson, ministre nègre, de Camden, a obtenu un jugement de \$500 contre la compagnie des chars Pullman, parce que le surintendant d'un char à diner avait refusé de lui servir un déjeuner, à cause de la couleur du ministre.

M. Johnson est le rédacteur du "Christian Record", journal publié dans les intérêts de son église. Il 810,000.

Il voyageait sur la ligne "Seaboard Air", en mars 1902. Après être entré dans le char, M. Johnson demanda à déjeuner. Le conducteur Greeley lui dit qu'il n'y avait pas de place.

M. Johnson demanda alors au conducteur s'il refusait de lui servir un déjeuner parce qu'il était nègre. Le conducteur lui répondit dans l'affirmative. Après avoir demandé pour la troisième fois, M. Johnson prétend qu'un serviteur lui a dit qu'il pouvait déjeuner avec les employés du train. De là l'action.

INSERVOZ CES ADRESSES SUR VOTRE CALPIN

Afin de ne pas oublier la grande vente aux 3 magasins de la manufacture Marchand, 1869-1871, Notre-Dame, 1453 Ste-Catherine et 2334 Ste-Catherine. Cette vente commencera vendredi, à 9 heures.

SUICIDE MYSTÉRIEUX

New York, 25. — Mlle Kate Dethon, âgée de 21 ans et employée à la Joseph Felletti Brewing Company, à Williamsburg, vient de se donner la mort en absorbant le contenu d'une fiole d'acide phosphorique. Ce suicide est entouré de mystère et on se perd en conjectures sur les causes qui ont pu pousser Mlle Kate Dethon à commettre cet acte de désespoir. La jeune fille qui vivait avec sa mère et sa grand-mère, possédait une fortune personnelle de \$20,000, elle avait une très bonne position et toute la confiance de la maison où elle était employée.

Voici jusqu'à présent tout ce que l'on sait à ce sujet. Mlle Dethon, dans la matinée de samedi, s'était rendue à la banque où était déposé son argent et avait été y toucher une somme de \$700, cet argent a d'ailleurs été retrouvé enfermé dans sa malle. Samedi soir, en sortant de son ouvrage, elle a été vue avec une conversation très animée avec un homme marié qui était employé dans la même maison que Mlle Dethon et qui, quatre semaines auparavant, avait perdu sa place. Depuis, cet homme avait trouvé une autre place, mais samedi soir avait été remercié par son nouveau patron, et on croit qu'il racontait sa malchance à la jeune fille lorsqu'on les a vus causer ensemble. Quel qu'il en soit, une demi-heure plus tard Mlle Dethon s'empoisonnait dans sa chambre et cet homme, que la police recherche et qui est bien connu à Williamsburg, a disparu.

A LA VIEILLE CAPITALE

Ouverture du parlement

(Correspondance spéciale)

Québec, 25. — Lady Laurier et Mme Lehièvre sont arrivées à Québec cet après-midi et assisteront demain à la séance d'ouverture de la Législature Provinciale. Elles sont les hôtes de l'hon. M. et de Mme Archambault, à l'Hôtel du Gouvernement.

2 ANS DE PENITENCIER

Arthur Lamothe, que l'on arrêta à Montréal au sortir de prison, s'est avoué coupable de vol avec effraction dans deux ou trois familles de l'île d'Orléans et le juge Chauveau l'a condamné de suite à deux ans de pénitencier.

UN FAUSSEIRE

Le détective Patry a amené hier de St-Bruno, un nommé A. Paré qui disparaissait de Québec. Il y a une couple d'années, après avoir forcé la signature d'un marchand de Québec sur un chèque au montant de \$60.00 et avoir réussi à l'escompter chez M. A. Dusault.

On l'avait complètement perdu de vue lorsque tout dernièrement on apprenait que Paré était revenu dans sa paroisse natale à St-Bruno, et qu'il y était établi et marié.

Paré a comparu devant le juge Chauveau en arrivant ici et plaide non-coupable. Il a réclamé les services d'un avocat, et M. Bodard, C.R., a été appelé à prendre sa défense.

M. Morin, avocat, a été chargé de la poursuite par M. A. Dusault.

Morin et Frères, tanneurs ont dépensé leur bilan comme suit:

Actif: Fonds de commerce, \$2,316.89; machines, outils, etc., \$4,338.00. Total, \$6,653.89.

Passif: J. Blouin, \$685.00; W. A. Flemming & Co., \$578.00; Lothbère Lumber Co., \$361.00; A. A. Canin, \$144.00; A. Culping, \$226.00; A. Asselin, \$1,610.00; L. C. Lelièvre, \$187.00; Cité de Québec, \$142.00; F. X. Dupuis, \$1,500.00.

Le passif est en tout de \$8,000.00 avec quelques autres réclamations de moindre importance.

L'assemblée préliminaire des créanciers pour le choix du curateur et des inspecteurs a été fixée au 3 mars.

LA COMMISSION SCOLAIRE

La commission des écoles a tenu une assemblée peu importante, hier soir, sous la présidence de Mgr Racicot. Les autres membres présents étaient M. l'abbé M. Callaghan, l'échevin Galt, MM. L. P. Demers et Jos. Sempé.

Après l'adoption des minutes de la dernière assemblée, on a étudié une proposition d'une compagnie de gaz acétylène qui demande le contrat d'éclairage des écoles de la commission, promettant de donner une meilleure lumière et de charger beaucoup moins cher que la compagnie actuelle. La commission a décidé de passer de la vérité de ces assertions et fera l'expérience de la lumière à l'école Montcalm tout d'abord.

M. Larocq, professeur spécial, fait rapport du cours de dessin qu'il a donné durant le dernier semestre et se déclare très satisfait. Les résultats ont été au-dessus de ses espérances. La commission a décidé d'augmenter son salaire.

La question de l'enseignement de la sténographie dans les écoles a été renvoyée à la prochaine séance.

Plusieurs comptes ont aussi été présentés à la commission, et celui d'un marchand de charbon de notre ville a soulevé beaucoup de discussion. Il a été chargé \$126 pour le chauffage de l'école Montcalm durant le mois de janvier seulement. La commission a trouvé ce prix exorbitant. Elle paiera, mais il est bien entendu que ce four-nisseur ne vendra jamais plus rien à la commission.

M. le curé de St-Eusèbe a demandé si la commission accorderait aux Sœurs de la Congrégation une indemnité de logement s'il abandonnait et leur donnait son presbytère pour des fins d'enseignement. Cette question a été renvoyée à la préparation du budget.

La séance fut ensuite ajournée.

Un remède sur contre la constipation

Certains remèdes guérissent cette maladie décourageante en un seul jour, d'autres en un mois, mais la Nerviline n'échoue jamais et la guérison est que quelques minutes. Seulement dix gouttes de Nerviline dans de l'eau sucrée — c'est assez, et la constipation disparaît guérie pour demeurer guérie.

La Nerviline guérit aussi les crampes, les coliques, les douleurs dans l'estomac et le mal de tête. Elle a cinq fois la force et les propriétés curatives des remèdes ordinaires et elle devrait être dans toutes les maisons. Il vaut mieux acheter une bouteille de 25c et l'essayer. La Nerviline est parfaite.

LES PILULES DU DR HAMILTON GUÉRISSENT LA CONSTIPATION.

(41)

En prison

Jos. Mathieu, trouvé coupable d'avoir volé deux paquets appartenant à M. Benjamin Lussier, a été condamné à trois mois de prison par le juge Desnoyers.

Cachets du Dr Fred Demers contre le mal de tête

N'oubliez pas de toujours demander les Cachets du Dr Fred Demers, contre le mal de tête.

D'une efficacité tout à fait extraordinaire, inoffensifs. Le nom se trouve sur chaque cachet. M-J-V

Au Banc du Roi

Aaron Poyaner, marchand de la rue St-Laurent, a été condamné à subir son procès en cour du Banc du Roi, sous l'accusation d'avoir fraudé ses créanciers.

UN GANT TACHE

gâte la paire, mais si tel est le cas, envoyez-le ici, pour être nettoyé. Il ne reste pas d'odeur aux gants.

R. PARKER & CO.,
Teinturiers et Nettoyeurs, Montréal, Qué.
1048 RUE NOTRE-DAME.
Tels (Bell) Main 1537. (Des marchands) 25.

Colonial House Phillips Square

Departement des Chaussures d'Hommes

CHAUSSURES POUR LE PRINTEMPS

Nous avons des valeurs exceptionnelles en CHAUSSURES EN CAOUTCHOUC pour le commencement du printemps pour hommes, ce qu'il faut pour ces jours où les rues sont malpropres.

Aussi un stock complet de CLAQUES.

DE NOUVELLES CHAUSSURES de PRINTEMPS, pour dames, hommes, garçons et enfants arrivent tous les jours.

Departement de la Mercerie pour Hommes

CHEMISES D'HOMMES

ETOFFES à CHEMISES de printemps dans tous les derniers dessins et couleurs, en cambré français, Madras français, Oxford anglais, et Zephyr.

Des échantillons des étoffes ci-dessus pour commandes spéciales seront envoyés en approbation, avec des formes pour mesurer soi-même.

SATISFACTION GARANTIE SOUS TOUTS RAPPORTS

CHEMISES BLANCHES de toilette, sur mesure, les meilleurs tissus seuls employés, toutes les boutonnières sont faites à la main, pour hommes, \$1.75 et \$2.00.

Attention spéciale donnée aux ordres par la maille.

HENRY MORGAN & CO., MONTREAL

Tatonner dans l'Obscurité

Béruit bien l'achat du whisky sans la GARANTIE D'AGE DU GOUVERNEMENT, dont tous les distillateurs de ce pays peuvent profiter. Les manufacturiers qui n'ont pas honte de la maturité de leurs produits voient à ce que le timbre du gouvernement soit placé sur la Capsule de leurs bouteilles.

"CANADIAN CLUB"

et "IMPERIAL"

Possède invariablement cette garantie de PURETE ET DE MATURITE.

L'Eau Minérale Naturelle Purgative de CARABANA

Est la seule produisant outre l'effet laxatif ou purgatif immédiat une action curative sur le foie, l'estomac et les intestins sans coliques ni irritation.

En vente dans tout le Canada. 25c la bouteille.

GROS: PHARMACIE A. DECARY, MONTREAL.

UN GRAND RECORD

Nous avons vendu 156 Engins en douze mois, durant l'année 1901. Ceci est une preuve que ceux qui emploient des machines à vapeur ont une grande confiance dans les engins que nous construisons. Ecrivez pour un Catalogue.

The GOLDIE & McCULLOUGH CO., Limited, Galt, Ontario

CONSTRUISANT AUSSI DES

Engins Wheelock, Engins "Ideal", Engins à Gaz et à Gazoline, Bouilloires, Pompes, Turbines à l'Eau, Machines pour moulin à fleur, Cyrateurs Wolf, Roues d'Emeril, Machines pour moulin à farine, Machines pour travailler le bois, Machines pour la pierre.

Machineries pour faire les douves et fonds de barils, Poulies en bois, Poulies en fer, Arbres de Couche, Appareils de Suspension, Roues, Accouplements, Accouplements conducteurs, Clutch, Poulies conductrices Clutch, Poulies pour chaînes, Coffres-forts, Voutes et Portes de Voutes.

Williams & Wilson sont les agents dans la Province de Québec pour LA GOLDIE & McCULLOUGH Co. de Galt, Ont.

Engins et Bouilloires.

Votre Médecin

Vient toujours promptement ? Il est toujours fidèle ? Il vous a sauvé la vie ? Alors, ayez-y confiance. Nous avons confiance aux médecins. Demandez au vôtre ce qu'il pense du Pectoral Cerise d'Ayer contre tous les rhumes graves, toux de toute sorte, asthme, bronchite et autres maux de gorge et des poumons. Les médecins l'ordonnent depuis 60 ans

" Je fais usage du Pectoral Cerise d'Ayer depuis 52 ans. Une petite quantité de ce remède guérit un rhume et enrayer une toux." — A. G. Hamilton, Marietta, Ohio.

25c, 50c, \$1.00. Chez tous les pharmaciens, J. C. Ayer Co., Lowell, Mass.

La Rive Sud veut un chemin de fer

Les maires, préfets et députés réunis en convention à Longueuil adoptent des résolutions priant le gouvernement de donner des communications plus faciles

Une des plus riches régions de notre province trop longtemps négligée

Tel qu'annoncé dans votre édition d'hier, la ville de Longueuil avait l'honneur de recevoir une importante délégation composée des députés, des maires et des principaux citoyens habitant les paroisses qui bordent la rive sud du fleuve.

Il s'agissait, comme nous l'avons dit, d'adopter des résolutions concernant les communications, par voie ferrée, entre Lévis et St-Lambert.

Cette convention avait été convoquée par M. Victor Pigeon, maire de Longueuil. Presque toutes les paroisses ont répondu à son appel, et l'assemblée d'hier fut aussi nombreuse qu'enthousiaste.

A deux heures précises, les délégués entrèrent dans la salle de l'hôtel de ville.

M. LE MAIRE PIGEON fut invité à présider la convention, et M. Dagenais, N.P., accepta la fonction de secrétaire.

Après avoir fait donner lecture d'un projet de résolution, M. Pigeon expliqua les circonstances qui engagèrent la corporation de Longueuil à prendre l'initiative d'une réunion de citoyens représentant les paroisses de la rive sud. Il croit que le temps est venu de s'adresser aux autorités fédérales et provinciales, pour assurer le bon fonctionnement et la complétude du "South Shore".

"Nous demandons une voie ferrée depuis nombre d'années, et nous n'en avons pas encore. Le service de la ligne, à l'heure qu'il est, est tout à fait irrégulier entre St-François du Lac et St-Lambert.

La compagnie semble se moquer du gouvernement et du public. Les locomotives, les voitures des passagers et du fret sont vieilles, impropres au service. Les employés sont mal payés, ou souvent ne le sont pas du tout. Il faut, de toute nécessité, remédier à ce pénible état de choses."

M. VICTOR GEOFFRION, M. P., pria de donner son opinion devant l'assemblée, désire auparavant connaître les vues des intéressés.

M. C. GALAISE, échevin de Longueuil, proposa alors que les délégués de Lévis expriment d'abord leur opinion.

M. EUSEBE BELLEAU, avocat, déclara que cette dernière ville était fort intéressée dans le débat qui se soulevait actuellement. La construction du "South Shore" est une question vitale pour Lévis. Les comités qui longent la rive sud du St-Laurent ont été très négligés depuis vingt ans. Pourtant, ce sont les plus fertiles et les plus riches de la province. Leurs communications avec les grands centres sont difficiles, et tous s'en plaignent amèrement. Il n'est pas juste, à dire que le gouvernement fédéral devrait prendre le contrôle du chemin de fer en question. Au moins, on devrait lui demander d'aider, par des subventions à sa construction.

En terminant, M. Belleau fit plusieurs suggestions judicieuses et pratiques. Il approuva les résolutions qui ont été soumises aux délégués.

M. LAMONTAGNE, maire de Lévis, endossa ses remarques.

M. ED. FORTIER, M. P., Lobinière, seconda entièrement les vues des deux orateurs précédents. Il ne devait pas être question de l'U. C. R., dans le débat actuel. Il se fera un devoir de défendre sur le parquet de la chambre la belle cause des comités de la rive sud. Il faut que justice pleine et entière leur soit rendue.

M. JOS. LARUE, préfet du comté de Lotbinière, donna des détails intéressants sur la richesse de son comté. Les communications sont à peu près nulles avec Québec et Lévis. Le service de la maille laisse fort à désirer, au point même d'en être encore réduit à employer le canot.

M. VICTOR PIGEON dit que si la convention ne demande pas au gouvernement de s'emparer du chemin, les comités intéressés ne l'auront jamais. Les députés présents, dans son opinion, devraient prier le gouvernement de construire une voie double, qu'on s'emparerait du chemin, si la chose est possible.

M. LEMAY, M. P., Lotbinière, vint que tous les intéressés se donnent la main, et qu'ils marchent de l'avant. Il est un des apôtres du chemin de fer de la Rive Sud. A Québec comme ailleurs, il plaidera la cause des délégués qui requerront ses services.

M. A. MARCHILDON, de St-Francis des Bequets, concourut entièrement dans les remarques faites par MM. Belleau et Larue.

M. J. L. TOURIGNY, N.P., de Gentilly, croit de son devoir d'approuver les résolutions, tel qu'amendées par M. le maire de Lévis. Il considère qu'il est de mauvaise politique, pour tout gouvernement, de contrôler lui-même une voie ferrée.

M. A. DUMONT, N.P., de Bécancour, parla à peu près dans le même sens que l'orateur précédent.

M. N. BELIVEAU, maire de St-Grégoire, vint que le gouvernement achète le chemin.

M. GEO. BAILL, M. P. — Il est venu comme maire de Nicolet. Il vint M. E. Belleau et N. Lamontagne, mais en termes heureux et fort partiels, de lui avoir volé son programme. Il est de leur opinion. Personne plus que lui n'a à cœur la construction immédiate du chemin de fer. Comme député, il croit n'avoir jamais démissionné son temps, ni son énergie, son influence pour promouvoir les intérêts de la Rive Sud. Il sera tous jours heureux d'accompagner les délégués des comités rivaux, soit à Ottawa ou ailleurs.

M. M. G. LEMIRE, maire de La Baie, appuya les remarques si justes du député de Nicolet. Il conseille d'agiter cette question sans relâche, de

préparer des requêtes dans toutes les localités, de les adresser au gouvernement, de former des délégations. A force d'instances, les démarches seront enfin couronnées de succès.

M. L'ABBE J. E. BELLEMAIRE, curé de La Baie, dit qu'il entend mieux en chemin de croix qu'en chemin de fer. Il n'aurait donc pas à s'occuper d'instances dans l'esprit des paroisses. Il approuve à l'avance ce que la convention décidera.

M. JULES ALLARD, M. P., pour Yamaska, parla comme orateur principal pour un gouvernement d'acquiescer et de contrôler un chemin de fer construit par la population. En principe, il ne s'oppose pas. Quant aux moyens de le faire, pour avoir le chemin de la Rive Sud, il a une idée. Il propose la présence de citoyens de toutes les paroisses et lui ont dit que cela était bon, mais la compagnie n'a pas tenu ses obligations envers le gouvernement. Quelle est la compagnie qui exploite actuellement le "South Shore"? Personne ne le sait encore. Il a déjà dit à M. Hodge: "Quelle compagnie représentez-vous?" Dites moi, et si elle est sérieuse, je vous aiderai à obtenir des subventions. La législation, déclare le député d'Yamaska, peut compter sur mon appui le plus dévoué et le plus sincère.

M. W. MORGAN, de Sorel, vint que le gouvernement aide et subventionne une compagnie qui offrira toutes les garanties voulues. La compagnie actuelle est loin de donner satisfaction. La ville de Sorel en souffre énormément.

M. J. A. PROULX, président de la chambre de commerce de Sorel, parla dans le même sens. Il ajoute que le gouvernement devrait prendre le contrôle du chemin de fer.

M. E. BLANCHARD, M. P., Vaudreuil, dit que si le gouvernement veut faire quelque chose, il sera à la disposition des intéressés.

M. VICTOR GEOFFRION, M. P., suggère, entre autres choses, de demander au gouvernement d'envoyer un inspecteur pour examiner la partie du chemin déjà construite. Si son rapport est défavorable, on demanderait au gouvernement de l'exploiter pour la compagnie. Il verrait avec plaisir une délégation se rendre à Ottawa, pour exposer cette question.

M. J. X. PERRAULT, membre de la Chambre de Commerce de Montréal, fit un discours vibrant de patriotisme. D'après lui, la présente convention est la protestation la plus éloquente que l'on pouvait faire contre la non-exploitation du chemin de fer. Il a le plaisir de visiter les belles paroisses qui longent le fleuve. Il a été émerveillé de voir ces magnifiques champs ouverts à la colonisation, depuis un si grand nombre d'années. Et quand on songe que ces riches localités ne sont pas encore traversées par une voie ferrée! C'est une chose inconcevable. Il faut fermer ce chemin. Les résolutions de la ville sont très raisonnables. C'est un crime d'ignorer plus longtemps cette partie de la province. Il faut rendre le moyen de faire vendre ce chemin. Que le gouvernement en prenne possession, qu'il le réquisitionne, nous pourrions avoir une superbe voie ferrée entre St-Lambert et Lévis.

M. D. PARISEAU, de Boucherville, énuméra tous les griefs des populations riveraines contre la compagnie actuelle de la Rive Sud. Le gouvernement devrait s'emparer du chemin.

E. DON D. GREGOIRE, conseiller législatif, et le Dr M. D. Gagnier, de St-Lambert, appuient chaleureusement les vues des autres orateurs.

M. L'ABBE PAVETTE, curé de Longueuil, est venu simplement pour entendre les délibérations. Il prie l'union, il forme le vœu que la belle province de Québec ne soit pas négligée par nos gouvernements.

M. PERRAULT, M. P., de Chambly, suggère de traiter d'abord avec le gouvernement provincial. Tous sont intéressés à la construction du chemin entre St-Lambert et Lévis. On a beaucoup de fierté dans le pays. Presque tous les habitants ont des observations pratiques, ce qui manque d'habitude, on empêche d'analyser.

Après les discours, ont été adoptés quelques heures, la résolution suivante fut adoptée à l'unanimité:

1. — Attendu que les paroisses de la rive sud du St-Laurent, bordant le fleuve, entre Lévis et Sorel, sont privées de communications, de chemin de fer, malgré leur grande production agricole et leur grande production industrielle.

2. — Attendu que les dites paroisses produisent une valeur annuelle évaluée à près de \$5,000,000 et qu'elles contiennent une population de près de 70,000 âmes.

3. — Attendu qu'il existe entre St-François du Lac et St-Lambert un chemin de fer construit depuis plusieurs années, mais qui ne répond pas aux besoins de plus en plus urgents du trafic des voyageurs et des marchandises, et ce pour des raisons que nous avons énumérées en faisant une enquête au besoin.

4. — Attendu que l'histoire de tout le public dans cette partie de la province de Québec s'est déjà fortement prononcée en faveur du prolongement du chemin de fer international depuis Lévis jusqu'à St-Lambert, comme étant le moyen le plus avantageux de favoriser le développement agricole, commercial et industriel dans ces districts.

5. — Attendu que, notamment, le 29 octobre 1890, une convention des municipalités intéressées, convoquée à Nicolet, a adopté des résolutions dans le sens ci-dessus, lesquelles ont été transmises au Gouvernement fédéral à Ottawa, ainsi qu'il appert par le mémoire qui en fait foi, et qui accompagnent

les présentes.

6. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

7. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

8. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

9. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

10. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

11. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

12. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

13. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

14. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

15. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

16. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

17. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

18. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

19. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

20. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

21. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

22. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

23. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

24. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

25. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

26. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

27. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

28. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

29. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

30. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

31. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

32. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

33. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

34. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

35. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

36. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

37. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

38. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

39. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

40. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

41. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

42. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

43. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

44. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

45. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

46. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

47. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

48. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

49. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

50. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

51. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

52. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

53. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

54. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

55. — En conséquence, il est demandé que le chemin de fer à construire ait pour but, dans un avenir très prochain, d'être une voie de communication pour servir à l'industrie et à l'agriculture de la rive sud du St-Laurent, et à tous les besoins de la population qui habite cette partie de la province.

tés riveraines au fleuve St-Laurent;

2. Prendre tous les moyens légaux de devenir en possession de la voie ferrée actuelle, de Lévis à St-Lambert;

3. Qu'il soit constitué un comité avec pleins pouvoirs d'agir auprès des deux gouvernements, lequel comité sera composé de tous les députés fédéraux et provinciaux, et de tous les maires des villes incorporées et des paroisses de comté comprises dans le territoire à parcourir entre Lévis et St-Lambert.

Que copie de cette résolution soit transmise à l'honorable premier ministre du Canada, au premier ministre de la province de Québec, aux députés fédéraux et provinciaux des comtés de Chambly, Verchères, Richelieu, Yamaska, Nicolet, Lotbinière, Lévis, et à tous les membres du comité, avec prière d'y faire droit.

A l'ant de clore l'assemblée, M. Ed. Fortier, M. P., de Lotbinière, proposa une vote de remerciements à M. Victor Pigeon, le président de l'assemblée. Les délégués accueillirent ce vote avec un bon accueil. Le maire de Longueuil s'est beaucoup dévoué dans toute cette affaire, et il a certainement droit à la reconnaissance de tous les députés de comté compris dans le territoire à parcourir entre Lévis et St-Lambert.

Les travaux de la convention ont été rapidement conduits. Espérons qu'ils auront un résultat pratique. Les délégués se sont séparés vers six heures, confiants que leurs démarches n'ont été en vain, et que les démarches de deux cents délégués étaient présentes.

Outre ceux que nous nommons hier, nous citons à la convention: L'abbé J. E. Bellemaire, conseiller législatif, M. P. de Chambly; M. Jules Allard, M. P. de Yamaska; M. J. Beliveau, maire de St-Grégoire; Dr. E. M. Deschamps, de St-Lambert; M. A. Collette, conseiller de Vaudreuil; M. D. Pariseau, de Boucherville; M. A. Bouchard, N. P., et A. Laperrière, de Pierreville; E. Blanchard, M. P. de Verchères; J. A. Proulx, W. W. Morgan, de Sorel; H.

La Toilette EST INCOMPLÈTE SANS POND'S EXTRACT

Il fait disparaître les brulures, les démangeaisons, les irritations, et rafraîchit, adoucit et nettoie la peau après qu'on s'est rasé.

Evitez les préparations dangereuses et inefficaces, comme le savon de "Witch Hazel" qui n'est que "la même chose" que "Pond's Extract", qui agit sûrement et doucement sur le "hâble de barbe" qui est un poison mortel.

Beauchemin, maire, Varennes, MM. Le Veronneau, N. P., E. Robit et Emile Parenteau, Yamaska; MM. Omer Joly et S. Pellissier, de St-François du Lac.

Inscrivez vos adresses sur votre calpin

Afin de ne pas oublier la grande vente aux 3 magasins de la manufacture Marchand, 1869-1871 Notre-Dame, 1453 Ste-Catherine et 2334 Ste-Catherine. Cette vente commencera vendredi, à 9 heures.

A l'Assomption

Lundi, le 23 février, M. Simon Christian conduisit à l'autel, Mlle Marie Antonette Gauthier. Les mariés étaient entourés d'un grand nombre de parents et d'amis. La bénédiction nuptiale a été donnée par le R. D. Lafortune, curé de l'île du parc, oncle de la mariée.

Le 24 courant, M. le notaire Charles Rivest, de St-Nicolas d'Yamaska, fils de M. J. S. Rivest, N. P., maire de la ville de l'Assomption, épousa Mlle Berthe Martel, fille de M. Zéphire Martel, N. P., greffier C. C. L'heureux couple est parti pour voyage. Nos meilleurs souhaits les accompagnent.

Mlle Rosa Desautels qui était en visite chez son frère Joseph Desautels depuis quelques semaines, est partie pour retourner dans sa famille à St-Benoît.

On nous annonce que M. E. Galois, jeune homme dans la force de l'âge, est très gravement malade.

Messieurs,

Nous Sommes A Vos Ordres!

LA CIE D'AUVENTS des MARCHANDS
Tél. Main 3330. 1477 RUE NOTRE-DAME.

LE SERVICE DU PACIFIQUE CANADIEN

Les 14 navires ont été achetés \$1,500,000

Londres, 25. — Sir Alfred Jones de la Cie Elder Dempster, a dit dans une entrevue, que 14 navires avaient été achetés par le Pacifique Canadien pour son service transatlantique. De ceux-ci, quatre sont de la ligne Beaver, deux de la Cie de navigation anglo-africaine, sept de la Cie Elder Dempster et un de l'Imperial Direct.

West India Mail Co. Sir Alfred Jones a aussi dit que le prix payé par le Pacifique Canadien était de £1,500,000.

Toronto, 25. — La vente des steamers de la ligne Beaver au C.P.R., ne laisse aux Anglais que la ligne Canard, qui fera le service entre Liverpool et l'Amérique.

On craint que les taux soient augmentés par le C.P.R. et aussi que l'immigration au Canada soit arrêtée, mais on dit aussi le contraire, vu que le C.P.R. a intérêt à ce que le Canada se peupule le plus tôt possible.

Le C.P.R. ne prendra possession des paquebots de la ligne Beaver que le 14 avril prochain.

Les Anglais semblent peints de cette transaction et craignent une amalgamation avec le syndicat Morgue.

Toronto, 25. — Une dépêche spéciale de Londres dit que le C.P.R. a sous considération un plan pour développer le commerce canadien et celui de l'est avec l'Angleterre.

Etape par etape

nous prouvons

DIFFERENCE DANS LE GRAIN

La farine du grain Quaker n'est pas facile à décrire.

AUX JEUNES FILLES QUI TRAVAILLENT



CONSEILS MEDICAUX GRATUITS.

Toute jeune fille qui travaille et qui ne se sent pas bien, est cordialement invitée à écrire à Mlle Lydia E. Pinkham à Lynn, Mass., pour se faire adresser les conseils de son cœur et à recevoir gratuitement des milliers de femmes.

L'expérience de Mlle Lydia E. Pinkham.

« Je ne puis assez vous remercier pour ce que vous avez fait pour moi, et pour recommander le composé végétal de Lydia E. Pinkham à toutes les jeunes filles dont l'ouvrage est obligé à être debout toute la journée dans un magasin. Le médecin m'avait dit de quitter mon travail; il ne semblait pas comprendre qu'une fille ne peut pas se donner le luxe du repos, j'avais un mal de dos continu, je perdais l'appétit et le sommeil. Les périodes étaient irrégulières et douloureuses. Un jour que je souffrais beaucoup je pris le Composé végétal de Lydia E. Pinkham, je m'aperçus qu'il me faisait du bien. Je continuai ces remèdes et bientôt les périodes devinrent naturelles et sans douleur. Tout le monde est surpris du changement qui s'est opéré en moi, je suis forte et ne puis être trop reconnaissante pour ce que vous avez fait pour moi. Mlle Lydia E. Pinkham, 230 West 125th St. New-York, City. »

VOL SACRILEGE

Dans la cathédrale Saint-Isaac, de St-Petersbourg

Saint-Petersbourg, 25.—Des voleurs se sont introduits dans la cathédrale Saint-Isaac et ont enlevé, dit-on, pour un million de roubles d'ornements en or, en argent. Parmi les objets volés sont une couronne d'or avec diamants, valant 50,000 roubles et une partie du toit cibore valant 10,000 roubles. Ce vol sacrilège a causé une grande émotion parmi les fidèles.

"Carte-Blanche Cin"

Le gin préféré dans les clubs.

M. A. LARUE

Elu préfet du comté de Portneuf

(Dépêche spéciale)
Les Ébouleux, Qué., 25.—Sur la proposition de M. François Pagé, maire de Les Ébouleux, appuyé par W. L. André Frenet, maire du Cap-Saint-Martin, Antoine Larue, maire de La Pointe aux Trembles, a été élu préfet du comté de Portneuf en remplacement de M. Camille M. Germain, démissionnaire. Nos félicitations à M. Larue.
—Nous regrettons de vous apprendre la mort du Capitaine Joseph Séraphin Dussault. Funérailles jeudi à 8 heures.

La Barre Octogone

Le Prof. W. Hodgson Ellis, Analyste Public pour le Gouvernement du Dominion, rapporte que le Savon Sunlight ne contient aucun ingrédient dont le seul mérite est de créer de la pesanteur; cela signifie que chaque atome est du savon pur.

SAVON SUNLIGHT

RÉDUIT LES DÉPENSES

Demandez la Barre Octogone.

Pour la Bannière

Feuilleton de LA PATRIE

LA MENDIANTE DE SAINT-SULPICE

—Parbleu, nous en serons tous les trois, reprit le pseudo-vicomte. A chacun sa part, puisque nous agissons dans l'intérêt commun. Quant à moi, plan, il n'est pas complet, parce que certaines de mes observations ne sont pas complètes. Demain j'aurai tout vu et nous pourrions fixer notre jour. Mais, je vous le répète, il y aura des difficultés très sérieuses.

—Quelles difficultés? demanda Duplat.

—D'abord, il ne faut pas que les deux femmes soient ensemble.

—N'y a-t-il donc point de s'embrasser dans les foyers de file? Inutile de chercher des complications à compartiments comme dans les feuilletons et dans les mélodrames. Allons-y carrément, apaisons les choses par leur nom. Un joli coup de couteau dans le dos, en pleine rue, et voilà une affaire faite!

—Non! non! non! Jamais de la vie! s'écria Grancy. D'abord c'est imbecille, et puis c'est impraticable! Dans cette saison Jeanne Rivat quitte le port de Saint-Sulpice vers cinq heures, et d'après de la place Saint-Sulpice à la rue Férou il y a deux minutes de chemin, au milieu des passants très nombreux à cette heure. Frapper dans de telles conditions serait la plus grande maladresse. A coup sûr on se fait pincer. C'est chez Jeanne qu'il faut agir.

—Explique ton plan, dit Servais Duplat. Quel qu'il soit, j'en suis!

L'ARMÉE ANGLAISE

Discussion intéressante à la Chambre anglaise

Une motion de censure contre le ministère de la guerre rejetée

Londres, 25.—M. Winston Churchill (conservateur) a repris hier le débat sur la motion de M. Beckett, proposée en amendement à l'adresse en réponse au discours du trône et qui se lit comme suit:

« Nous regrettons le fait que l'organisation de l'armée n'a pas été conforme aux besoins de l'Empire, et que l'augmentation récente dans les dépenses n'a pas donné un résultat proportionné en valeur ou en efficacité. »

M. Churchill déclare que les résultats des mesures prises ont trompé l'attente du secrétaire de la guerre M. H. Dicks, excepté sur deux points: la réduction du nombre des volontaires et l'augmentation des dépenses.

« Le nombre des baïonnettes et des sabres dans l'armée britannique, a dit M. Churchill, comparé au nombre des généraux, est dans une proportion moindre que dans aucune armée du monde, à l'exception de l'armée vénézuélienne. »

L'orateur ajoute que tout le projet de réforme de l'armée est une farce et une honte, et qu'il a été proposé dans le seul but de militariser l'Angleterre. M. Churchill demande où l'on entend faire opérer les trois corps d'armée destinés au service d'entraînement. On n'en a pas besoin en Afrique du Sud ni sur la frontière de l'Inde, et on ne peut pas s'attendre à les envoyer évoluer au Canada, attendu que les États-Unis sont plus prêts à envahir le Canada que l'Angleterre n'est prête à envahir les États-Unis.

Et M. Churchill ajoute au milieu des applaudissements:

« Puisse cette négligence salutaire se continuer longtemps! »

Au cours du débat, M. Asquith, chef libéral, a exprimé le sentiment général quand il a dit que la discussion est plus significative que le vote qui sera donné. On se le rappellera encore quand le sixième corps d'armée aura disparu.

Le premier ministre Balfour a d'abord émis M. Asquith d'être descendu au fond de la question, savoir si l'armée est trop considérable et trop coûteuse pour les besoins de l'Empire. Naturellement, dit-il, la flotte vient en premier lieu; mais il y a une limite à se servir d'une flotte. Il est impossible de terminer une guerre avec une flotte qui ne pourrait pas même infliger un bon soufflet à la plupart des ennemis contre lesquels l'Angleterre pourrait avoir à lutter, sans être appuyée par une forte armée de terre, et ce serait folie de priver le pays des moyens de tenter une action offensive à l'occasion.

M. Balfour prétend qu'il faut trois corps d'armée pour le travail à faire en dehors de l'Empire.

Il faut songer à la défense de l'Inde. Une guerre avec la Russie est fort improbable, mais il est impossible d'oublier que la frontière indienne est la clef de la position militaire de la Grande-Bretagne dans le cas d'une semblable guerre. Sans vouloir alarmer personne, M. Balfour veut à faire remarquer que les événements marchent vite dans l'Asie centrale.

En terminant, M. Balfour prétend que le gouvernement a bien mérité du pays. Il oriente pas ses vœux au souffle de la faveur populaire, et si la Chambre veut une armée que le gouvernement trouve insuffisante elle peut chercher un autre gouvernement.

Enfin, la Chambre a rejeté par un vote de 261 voix contre 145 l'amendement de M. Beckett. La division a révélé moins de défections dans les rangs unionistes qu'on ne s'y attendait.

On disait hier soir que M. Brodrick quitterait bientôt le ministère de la guerre.

Fermée Jeudi

Les 3 magasins de la manufacture Marchand fermés, jeudi, afin de préparer une grande vente commençant vendredi, à 9 heures, pour 2 jours seulement.

Le feu chez Barnum

Bridgeport, Conn., 25.—Le feu a partiellement détruit, hier après-midi, le nouveau hangar à wagons, aux quartiers d'hiver du cirque de Barnum et Bailey. Plusieurs wagons ont été brûlés. Les pertes sont évaluées à \$100,000, le tout était assuré pour \$23,000. Le feu a été causé par la chute d'une lampe sur le plancher.

LE SECRET DE LA PERFECTION DU BUSTE



Madame Thora Tollet Co. Toronto, Ont.

IL Y A DES OBSTRUCTIONS

De la part de la Turquie à certaines clauses du projet de réformes

Constantinople, 25.—La proposition de réformes austro-russes pour la Macédoine, a été prise en considération hier, dans une réunion du cabinet, après quoi le ministre des affaires étrangères a fait savoir aux ambassadeurs de Russie et d'Autriche que le cabinet turc s'opposait au projet étendu donné à l'inspecteur général et à quelques réformes financières, mais que le projet, en son ensemble, avait été accepté.

L'OPINION EN FRANCE

Paris, 25.—L'«Eclair» dit que la Porte a donné aux puissances une satisfaction platonique et leur a enlevé le prétexte d'appuyer une insurrection.

Le «Gaulois» pense que l'acceptation du projet de réformes par la Turquie constitue un succès pour la diplomatie européenne.

Le «Petit Journal» doute que le sultan soit capable de contrôler ses sujets fanatiques.

LE TAROL—Détruit le Croup.

Nominations de curateurs

M. Alexandre Desmarais, comptable vient d'être nommé curateur aux biens de M. Deniger et Marcell et David Lepage tous deux marchands de vaiselle, et Lambert et Fils, entrepreneurs menuisiers, tous de Montréal.

PLUS DE CORPS PROPRIETAIRES

ANTIKOR-LAURENCE

Cure radicale des CORNS, VERRUES et DUKILLONS.

Envoyez par la poste votre nom et adresse à M. LAURENCE, Pharmacien, 250, R. St-Jacques, Montréal.

PASTILLES DU DR. CODERRE POUR LES VERS

Un remède agréable sur et efficace pour les vers des enfants et adultes.

Le remède Certain qui extermine et détruit toutes espèces de vers en donnant les meilleurs résultats. N'achetez que les véritables PASTILLES DU DR. CODERRE POUR LES VERS, qui ont la Signature et le Portrait du Dr. Codere et sur lesquelles se trouvent des lettres d'avis et de remerciement en vogue partout, qu'elles soient devenues indispensables dans toutes les familles et il y a des enfants. Prix 25c. France sur réception du bon.

THE WINGATE CHEMICAL CO., (Limited), Montréal.

DONNEZ SIROP AUX ENFANTS D'CODERRE

Les gâteaux se conservent frais lorsqu'ils sont faits avec le

COOK'S FRIEND

Poudre à Pâte

Pureté, Force, Perfection.

Vendue Partout.

25 Bleury.

Le Vin St-Michel

est le Roi des toniques.

Je certifie avoir fait usage du Vin St-Michel, et que ce vin est bien supérieur aux autres Vins toniques annoncés, aussi mérite-t-il sa grande et vieille réputation et son titre de Roi des vins hygiéniques. J'ai eu occasion de constater qu'il était incomparable pour relever les forces abattues par la maladie ou la fatigue. En faisant usage du Vin St-Michel mon appétit est revenu et ma digestion se fait maintenant facilement. Je crois sincèrement que les personnes qui prennent ce vin régulièrement évitent une foule de maladies puisqu'elles se tiennent le sang pur et riche.

Signé: J. ARMAND VERMETTE, Marchand Général, St-Justin, P.Q.

Gratuit—Sur demande nous vous enverrons l'Album du Vin St-Michel contenant des illustrations et des renseignements utiles à tous.

BOIVIN WILSON & CIE—520 RUE ST-PAUL, MONTREAL, CANADA. SEULS AGENTS POUR L'AMERIQUE. GURIN & DUHAINE—180 RUE FRIEND, BOSTON, MASS., E.U. AGENTS POUR LES ETATS-UNIS.

Charbons de Pictou Taux Spéciaux pour Electricité

LA INTERCOLONIAL COAL MINING COMPANY, Limited

Offre en vente son CHARBON INTERCOLONIAL

En morceaux ou concassé. S'adresser au bureau chef. CHAMBRE 311. Edifice de la Banque des Marchands.

The Lachine Rapids Hydraulic & Land Company, 38 SQUARE VICTORIA.

THE Polson & Iron Works

Engins et Bouilloires pour tous services, Constructeurs de Vaisseaux en Acier, Dragues Hydrauliques et à Cullières, De toutes dimensions.

USINES ET BUREAUX Rue Esplanade-Est, TORONTO

Appareil d'Alexander pour Replacer les Wagons. Appareil de Samson pour Déplacer les Wagons. Ligne Complète d'Outils et de Matériaux pour Constructeurs. JAMES COOPER, 899 Rue St-Jacques, 1-1 MONTREAL.

Wilirod Lacroix & Cte Manufacturiers de CAZELIERS ET ELECTROLIERS

Installations Electriques de tous genres A DES PRIX MODERES. Ouvrage en Cuivre et Orldago de toutes sortes. GRAND CHOIX DE GLOBES

Le Remède le plus sûr est Allen's Lung Balsam

(BAUME D'ALLEN)

Il ne manque jamais de guérir, un RHUME ORDINAIRE, un GROS RHUME et toutes les MALADIES DES BRONCHES.

Grandes bouteilles, \$1.00. Bouteilles moyennes, 50c. Petites de grand d'essai, 25c. Appuyez sur tous ceux qui l'ont essayé.

Il y avait une habitude de premier ordre, travail devant être exposé le lendemain, sans retard possible, à la cathédrale de Roumes. L'achèvement demandait au moins deux jours. Comment faire? —Madame, dit une contremaître, vous devriez vous adresser à moi, madame Rose, de la rue Férou, je suis sûre qu'elle est assez adroite ouvrière pour vous tirer d'embarras. Le conseil était bon. Un garçon de magasin courait chercher la jeune fille qui, bien que très contrariée de sortir en plein jour, n'avait pas refusé de se rendre à l'appel de sa patronne, dont nous savons qu'elle avait beaucoup à se louer et qui, après l'avoir fait venir, lui expliqua de quoi il s'agissait. —Vous seule pouvez terminer ce travail, ajouta-t-elle, mais je ne puis vous le donner à emporter, il l'aura donc venir à l'atelier, où il est posé sur le métier. —Je suis à votre disposition, madame, répondit Rose. —Alors, vous allez vous y mettre immédiatement? —Oui, mais je vous demanderais la permission d'aller présenter ma mère adoptive. —Bien de plus juste. —Je prendrais mes repas à la maison, n'est-ce pas, madame? —Oui, mon enfant, mais après votre dîner, par conséquent, à huit heures, vous reviendrez travailler ici. —C'est entendu, madame. —Allez donc, mon enfant, et revenez vite. Rose se rendit en toute hâte à la place Saint-Sulpice où elle était chargée de rencontrer Jeanne, qu'elle mit au courant de ce qui se passait et qui l'approuva complètement d'avoir accepté. La jeune fille regagna l'atelier et se mit à la besogne. A sept heures moins un quart elle

Beau temps

Toronto, 25. — Vent d'Ouest, beau temps, beau dans tout le Canada. Une tempête du Sud-Ouest semble devoir se diriger vers les grands lacs avant la fin de la semaine.

Températures maxima et minima — Calédonie, 24, 25; Winnipeg, 14, 10; Parry Sound, 8, 4; Toronto, 20, 20; Ottawa, 24, 16; Montréal, 22, 20; Québec, 12, 10; Pointe-au-Père, 16, 16.

LA LEGISLATURE DE QUEBEC

La session provinciale s'ouvrira demain.

Les sessions de notre législature sont généralement de courte durée — quatre à cinq semaines.

Le cabinet Parent a été jusqu'ici appuyé par la quasi-unanimité de la législature.

Il a perdu durant la vacance, trois sièges. L'opposition n'est encore, toutefois, composée que d'une poignée d'hommes.

Il y a du mécontentement des mur-mures dans les rangs ministériels. Mais M. Parent a toujours réussi à maintenir à peu près intacte sa majorité.

La crainte de la perte du patronage est presque aussi grande que la crainte du Seigneur.

M. Parent commande à une forte combinaison.

Il fait partie de la société Égale (Hébert, Parent, Taschereau, etc.).

M. Hébert est ministre de la justice, M. Taschereau est député à la législature.

La situation politique de M. Fitzpatrick, longtemps délégué à Québec, s'est ralliée, pour diverses raisons, dans ces derniers temps.

M. Parent tire grand profit de cette circonstance.

L'opposition n'est numériquement pas assez forte pour causer au gouvernement des ennuis parlementaires immédiats. Elle compte dans son sein des hommes actifs qui, naturellement, n'ont pas renoncé pour toujours à l'espoir de prendre leur revanche.

La "Patrie" suivra avec une attention vigilante les débats de la session qui commence.

L'administration de nos ports et forêts, la question si importante de l'instruction publique, celle de l'amélioration de nos routes, la colonisation, l'agriculture, voilà des sujets qu'il est du devoir de la Législature d'étudier à la lumière des circonstances nouvelles de notre pays.

Nous invitons nos lecteurs à suivre soigneusement les affaires de notre province.

Nous sommes la seule province, le seul état dont la majorité est française, sur ce continent.

Nous avons des ressources superbes.

L'enjeu, c'est-à-dire le développement de ces ressources — par conséquent aussi celui de notre race — vaut bien en vérité la peine que l'on s'en inquiète.

L'ACQUITTEMENT DE Mlle CHARLEBOIS

Le 10 février courant, la "Patrie" annonçait à ses lecteurs, sous le titre suivant: "Après six mois de torture, la mort d'un enfant du nom de Procure Fex, à Saint-Lazare, comté de Val-de-Richelieu."

Le juré du comté tint Mlle Céline Charlebois responsable de cette mort, et en conséquence Mlle Charlebois fut traduite devant les tribunaux, où son procès s'instruisait hier. Ainsi que nous l'avons annoncé hier, Mlle Charlebois, a été honorablement acquittée de l'accusation qui pesait sur elle.

L'un des paragraphes de notre récit du 10 indiquait que Mlle Charlebois aurait été avec une extrême crainte pour forcer le jeune Fex à avaler du piment. Nous sommes heureux de dire que l'enquête a démontré que si le jeune Fex a avalé du piment, ce n'est pas Mlle Charlebois qui l'a forcé à le faire.

L'IMPOSITION DES CENDRES

Le carnaval est fini. Aujourd'hui, Mercredi des Cendres, l'Eglise convie ses enfants à la pénitence et leur impose les cendres sur leur front.

"Souviens-toi que tu es poussière et que tu retourneras en poussière."

Ce matin dans toutes les églises catholiques a été chantée une grand-messe précédée de cette cérémonie symbolique.

A la Cathédrale, les cendres ont été bénies et la grande messe chantée à 9 heures par M. le chanoine J. A. Vailant.

A Notre-Dame, M. le curé Trépo a officié à la grand-messe. M. l'abbé J. E. Laporte devait donner le sermon mais il est dangereusement malade à l'hôpital Notre-Dame.

A 10 heures, le R. P. Turgeon, recteur du collège Sainte-Marie, a chanté la messe des Cendres au Gesù.

Saint-Jacques, M. l'abbé Charrier, curé, officiait.

Dans toutes les églises il y a eu foule et ceux qui n'ont pas eu le temps d'y aller à cette heure ont eu le plaisir d'y aller à la messe de la pénitence.

QUELQUES OPINIONS

(14 pages spéciales)

Ottawa, 25. — M. Borden, chef de l'opposition, en route pour Ontario. Nord ou il va aider M. Foster, exprime une grande satisfaction du résultat dans Grey Nord. Quant à Deux Montagnes et Terrebonne, il dit qu'il n'est pas surpris du résultat, vu les grands efforts du gouvernement et les questions soulevées, sans dire quelles sont ces questions.

Le "Citizen" dit que "Québec se rend" et demande à ses amis d'être M. Foster dans Ontario Nord. Il est enthousiasmé du résultat dans Grey Nord.

Ottawa, 25. — On dit ici que lord Minto quittera le pays à la fin de novembre et s'installera à son poste de novembre prochain. On ne connaît pas encore officiellement le nom de son successeur.

Il y aura une union des laitiers détailliers

Les neuf cents laitiers de notre ville et des alentours s'organiseront pour régler leur commerce

Ils veulent particulièrement obtenir l'amélioration des conditions de transport

Les laitiers de Montréal et des alentours s'organiseront en association pour acquiescer le prestige et la puissance qu'ont à leur avantage les différents corps de commerce et d'industrie.

Ces laitiers sont au nombre d'environ neuf cents, tant à Montréal que dans les environs ruraux. Sept cents de ces laitiers ont un permis de la municipalité de Montréal.

Les laitiers ont à plusieurs reprises tenté d'organiser, mais l'ambition de se diviser entre laitiers français et anglais, la préférence à donner à un président de telle ou de telle autre nationalité, a fait que l'association des laitiers est encore à l'état de projet.

Cette fois, les laitiers sont décidés à sacrifier leurs susceptibilités de race pour faire triompher leurs intérêts communs.

Ils se plaignent du commerce impropre de certains laitiers, des prix trop hauts ou trop bas de quelques confitures, du peu de scrupule de quelques-uns, des mauvaises conditions de transport du lait par les compagnies de chemins de fer et de navigation. Bref, les laitiers veulent régler et améliorer leur commerce, obtenir des compagnies de transport des réfrigé-

ralité, à fait que l'association des laitiers est encore à l'état de projet.

Cette fois, les laitiers sont décidés à sacrifier leurs susceptibilités de race pour faire triompher leurs intérêts communs.

Ils se plaignent du commerce impropre de certains laitiers, des prix trop hauts ou trop bas de quelques confitures, du peu de scrupule de quelques-uns, des mauvaises conditions de transport du lait par les compagnies de chemins de fer et de navigation. Bref, les laitiers veulent régler et améliorer leur commerce, obtenir des compagnies de transport des réfrigé-

teurs qui permettront au lait des compagnies d'arriver en bon état à la ville, etc.

Les autorités sanitaires ne pourront qu'applaudir à une telle réglementation et de fait, nous sommes convaincus que les docteurs Laliberté, Demers, de l'Hygiène, encourageront fortement les laitiers à s'unir.

Une grande assemblée, à laquelle seront convoqués tous les laitiers du district de Montréal, se rendra prochainement, peut-être vendredi, au Monument National, dans le but de jeter les bases de l'organisation.

Le Monument de Crémazie

Philippe Hébert vient d'en terminer la maquette.

Le projet de monument à la poésie canadienne, en érigent dans un des nos squares un bronze au chœur du "Drapeau de Carillon", n'est pas



MAQUETTE DU MONUMENT CRÉMAZIE, par M. Philippe Hébert.

mort. Au contraire, il vient d'arriver dans le domaine des choses tangibles, puisque la maquette du monument Crémazie est déjà bel et parfaitement modelée. Philippe Hébert en est l'auteur.

Nous avons en l'avantage, avant tout autre, de croquer le projet du sculpteur, afin d'en soumettre l'idée à nos lecteurs et de stimuler ainsi la foi des souscripteurs à cette œuvre cinématographique.

MM. Louis Fréchette, Gonzalve Desautels, le comte de Stoy, le docteur E. P. Lachapelle, le docteur Bouché et M. Arthur Beauchamp se sont réunis hier à l'atelier de M. Hébert, afin d'étudier cette première ébauche. Elle a été jugée excellente. Le sculpteur se tient cependant pas satisfait et il compte exécuter d'importantes retouches à son œuvre.

Le comité du monument Crémazie se réunira de nouveau d'ici à quelques jours et l'organisation du prélèvement des souscriptions se fera aussi soigneusement que possible, afin de l'entreprendre sous le coup d'un succès dont elle est digne.

Au surplus, les dames et les jeunes filles de notre aristocratie s'intéressent à l'organisation; ce qui veut dire que ça ira bien.

LE CAPITAL BELGE AU CANADA

Importants projets en perspective

M. P. E. Panneton à la Bourse de Bruxelles

Un câbliogramme annonce l'arrivée à la Bourse de Bruxelles de M. P. E. Panneton, banquier bien connu ancien maître des Trois-Rivières.

M. Panneton partit en septembre dernier pour un long voyage en Europe, en compagnie de l'un de ses fils, M. Eugène Panneton, de la Canada Hardware Co. M. Eugène Panneton est revenu voici trois semaines. Son père est resté de l'autre côté. Tous deux ont visité la France et la Belgique, mais se sont surtout occupés de se mettre en relations avec les hommes d'affaires belges.

On annonce la disparition, depuis lundi, d'un jeune Québécois, bien connu et fort apprécié de nos amis, qui partait pour l'Europe, mais qui n'avait franchi la ligne d'arrivée avec une somme de \$200 appartenant à son patron.

Hier soir, des voleurs s'introduisirent avec effraction dans les bagages des usines Carrier-Laine et Co., à Lévis, en brisant une fenêtre donnant sur le Cap, et enlevant des bijoux, des vêtements et divers articles d'habillement en acier, pour une valeur de \$150, pendant que le gardien de nuit faisait sa tournée dans les autres départements. On croit que les voleurs sont d'anciens employés des usines.

M. P. E. PANNETON

M. Panneton a été présenté à la Bourse de Bruxelles par deux des plus importants banquiers de la banque du pays. Il reviendra au Canada dans quelques semaines, pour un voyage d'un mois, accompagné de financiers et d'ingénieurs belges, puis retournera en Europe.

M. Panneton s'occupe de projets importants qui auront une grande influence sur le développement de notre province et spécialement de la région des Trois-Rivières.

Il est probable que sa mission, en Europe aura pour résultat le placement au Canada de capitaux belges très importants.

M. Panneton est âgé de 62 ans. On voit qu'il ne songe guère à se reposer.

BRET ELLES

MARKET DE COMMERCE D'OTTAWA

UNE ENTREVUE AVEC SIR THOMAS SHAUGHNESSY

Les projets de la compagnie du Pacifique

Le commerce qu'elle entend faire

LES TARIFS

En vue de l'importance de l'achat par le Pacifique d'une flotte de quatre grands navires, l'un de nos rédacteurs a eu, ce matin, avec Sir Thomas Shaughnessy, l'entrevue que nous publions ci-dessous.

Q. — Avez-vous lu, Sir Thomas, la rumeur publiée par le télégraphe à l'effet que la compagnie du Pacifique pourrait bien faire un "combine" avec M. Morgan, quant aux taux sur l'océan Atlantique?

R. — Nous ne portons aucune attention à ces rumeurs. La compagnie du Pacifique s'efforcera de diriger son service océanique dans l'intérêt du pays et de la Compagnie.

Q. — Avez-vous l'intention d'établir une flotte sur les lacs?

R. — Ceci viendra comme conséquence naturelle; mais la compagnie a autre chose à faire auparavant.

Q. — Si vous n'établissez pas de flotte, comment transporterez-vous à Montréal la récolte de l'ouest? L'an dernier, vous en avez transporté très peu; moins de deux millions de minots.

R. — Jusqu'à présent, nous n'avons pas essayé de transporter de grosses quantités de grain, pour faire concurrence au transport par eau, et nous ne nous attendons pas à le faire exclusivement sur notre chemin pour obtenir le grain en quantité suffisante pour chaque chargement.

Q. — Croyez-vous que l'achat par votre compagnie de la flotte de la Elder Dempster aura pour conséquence la réduction des taux sur la route du St-Laurent?

R. — Les taux océaniques seront réglés de temps à autre, comme ils l'ont été dans le passé, par les conditions qui surgissent. Le changement de propriétaires n'aura nécessairement pas pour effet un changement de politique à cet égard.

Q. — Je suppose que vous serez vos propres assureurs?

R. — Oui, à moins que les taux d'assurance ne soient raisonnables.

Q. — Vous proposez-vous de donner beaucoup d'attention au trafic des passagers?

R. — Certainement, pour cette raison que trois ou quatre des steamers sont des bateaux à passagers.

Au club de Réforme

Les membres du Club de la Réforme donneront un banquet, samedi soir, au restaurant Thon. H. T. Duffy sera l'hôte d'honneur.

Le Grand Tronc

Voici quelques-uns des recettes du Grand Tronc, du 15 au 21 février 1903.

1903. — \$ 342,765

1902. — \$ 342,588

Augmentation. — \$ 30,177

On annonce la disparition, depuis lundi, d'un jeune Québécois, bien connu et fort apprécié de nos amis, qui partait pour l'Europe, mais qui n'avait franchi la ligne d'arrivée avec une somme de \$200 appartenant à son patron.

Hier soir, des voleurs s'introduisirent avec effraction dans les bagages des usines Carrier-Laine et Co., à Lévis, en brisant une fenêtre donnant sur le Cap, et enlevant des bijoux, des vêtements et divers articles d'habillement en acier, pour une valeur de \$150, pendant que le gardien de nuit faisait sa tournée dans les autres départements. On croit que les voleurs sont d'anciens employés des usines.

M. P. E. PANNETON

M. Panneton a été présenté à la Bourse de Bruxelles par deux des plus importants banquiers de la banque du pays. Il reviendra au Canada dans quelques semaines, pour un voyage d'un mois, accompagné de financiers et d'ingénieurs belges, puis retournera en Europe.

La Contestation de Saint-Jacques

L'appel de M. Joseph Brunet en partie renvoyé.

L'audition finale sur la déqualification de M. Joseph Brunet est fixée au 3 mars.

Avant-hier, la cour Supérieure a rendu jugement sur la question de préemption, soulevée par M. Joseph Brunet, et plaidee le 17 février courant.

La prétention de M. Joseph Brunet, représenté par M. A. N. Belcourt, C. R., et M. Philippe Roy, C. R., était que M. J. H. Bergeron devait être renvoyé parce que ce dernier n'avait pas procédé à l'instruction, dans les six mois de la présentation de la pétition.

Le 2 mai dernier, M. Brunet, ayant porté en appel, à la cour Supérieure, le jugement rendu par l'honorable juge Lorranger, renvoyant les objections préliminaires, le pétitionnaire a été, le 21 mai, par l'honorable juge Robitoux, pour qu'un jour et un lieu soient fixés pour l'instruction de la cause.

L'honorable juge Robitoux, sur les représentations des avocats de M. Brunet, qui l'instruction ne pouvait pas avoir lieu, attendu que le dossier était rendu à la cour Supérieure, ordonna de suspendre l'instruction jusqu'à ce que la décision de la cour Supérieure fût rendue sur les objections préliminaires.

Le 31 mai, le pétitionnaire, par son avocat, M. F. J. Bissillon, C. R., présenta une pétition à l'honorable juge Lorranger, qui avait rendu le jugement sur les objections préliminaires, à l'effet de faire ajourner le commencement de l'instruction, au trentième des

jours juridiques qui suivraient le jugement de la cour Supérieure du Canada, le pétitionnaire alléguant qu'aux termes de la section 50 de l'Acte des Elections Contestées, le juge qui avait rendu jugement sur les objections préliminaires, avait seul juridiction, pour suspendre l'instruction pendant l'appel.

Cette motion, appuyée d'affidavit, ayant été accordée, le procès fut, le 17 février, au trentième des jours juridiques, devant la décision de la cour d'Appel.

C'est la validité de ces deux jugements que M. Joseph Brunet a contestée, mardi dernier, devant la cour Supérieure, en prétendant, comme d'ailleurs l'avait fait l'avocat du pétitionnaire, devant l'honorable juge Lorranger, que l'honorable juge Robitoux n'avait pas juridiction, et en prétendant que l'ordre de l'honorable juge Lorranger était inefficace, parce qu'il n'indiquait pas un jour déterminé ni le lieu où devait se tenir l'instruction.

L'appel avait demandé et obtenu de la cour Supérieure de soumettre cette question de juridiction avant l'été, attendu au mieux.

La cour Supérieure, dans son jugement rendu avant-hier, déboute M. Joseph Brunet de cette partie de son appel, avec dépens, en déclarant que le jugement rendu le 21 mai, par l'honorable juge Robitoux, n'était pas autorisé par le statut; que l'ordonnance du 31 mai, par l'honorable juge Lorranger, avait eu pour effet de suspendre valablement les procédures, et que si un endroit et un jour déterminés n'ont pas été fixés, M. Brunet ne peut se prévaloir qu'à lui-même, puisqu'il s'oppose à la motion du pétitionnaire, demandant de fixer un jour et un lieu; qu'en outre, si la trentième des jours juridiques après le jugement ne lui convenait pas, il n'avait qu'à demander à faire fixer un autre jour.

L'appel est, en conséquence, écarté, avec dépens distraits à M. Brunet, saillon et Brossard, et le 3 mars est fixé pour l'audition de la cause, sur la déqualification de M. Joseph Brunet.

L'appendicite vient de clouer une nouvelle victime sur un lit d'hôpital. Cette fois-ci c'est un prêtre qui a été atteint. M. l'abbé Ernest Laporte, depuis un an et demi était parfaitement bien portant, mais il se sentit indisposé, mais il continua son travail, baptisant sans cesse dans l'après-midi et le confessa un grand nombre de pénitents. Ce n'est que le soir qu'il se sentit malade. Le médecin constata que l'état de santé du patient était très précaire et conseilla le transport de l'abbé Laporte à l'hôpital.

Le malade arriva à l'hôpital à 10 heures et à 11 heures les chirurgiens de l'hôpital pratiquèrent l'opération de l'appendicite.

Hier soir, l'abbé Laporte a eu une crise de fièvre et n'a pu reprendre le complet usage de ses sens. On craint qu'il ne meure de minute en minute.

M. l'abbé Laporte est né à St-Nordbert, dans le comté de Berthier, le 21 janvier 1871. Il fit son cours d'études au collège de Joliette et termina sa théologie au séminaire de Montréal. Il reçut les ordres sacrés le 11 septembre 1895. Depuis cette époque, il occupa successivement le poste de vicaire à Contrecoeur pendant quelques mois et à St-Roch de l'Acadie jusqu'en juillet 1901. C'est à cette date que l'archevêque de Montréal l'appela à Notre-Dame, où il devait remplir les fonctions de vicaire auxiliaire.

M. l'abbé Ernest Laporte — (Photo Laprés & Lavigne)

a fait une courte visite au mourant. M. l'abbé Laporte ne vivra probablement pas jusqu'à demain.

FILATRAULT OU LABELLE

Un bébé de Ste-Rose égaré à Montréal

Le bébé qui se donnait le nom d'Odias Filatrault, Sainte-Rose, et dont la "Patrie" a raconté l'odyssée à travers les rues de Montréal, est toujours au bureau des détectives. On n'a pas encore reçu de nouvelles de ses parents.

Nous avons reçu à ce sujet la lettre suivante: Ste-Rose, 21 fév. 1903.

Je ne sais pourquoi vous avez mis sur la "Patrie" le nom de mon petit garçon. Il n'est pas un de mes enfants qui est dévot. L'enfant qui se fait appeler Odias Filatrault s'appelle en réalité Donat Labelle, fils de M. Joseph Labelle, de Sainte-Rose. L'enfant est déserté dimanche soir au train de 9 heures. Les parents aimeraient le revoir.

A. FILATRAULT.

Cette lettre a été transmise aux détectives. Filatrault ou Labelle, nous souhaitons que le bébé retrouve au plus tôt ses parents.

Fou M. A. J. Cooke

Un architecte bien connu à Montréal M. Arthur J. Cooke, dont les bureaux s'élevaient sur Saint-Sacrement, a succombé à une affection du foie après une semaine de maladie.

M. Cooke était très estimé à Westmount où il avait construit de nombreuses et belles résidences. Il laisse une veuve et deux jeunes enfants. Ses funérailles ont eu lieu ce matin à Saint-Lambert.

AVIS DE FUNERAILLES

Tous les membres de La Corporation des Huisiers du District de Montréal, sont priés d'assister aux funérailles de notre regretté confrère F. X. St-Arnaud, lesquelles auront lieu jeudi, le 26 courant, à 8 h 30 heures, à la paroisse de St-Jacques, 104 rue St-Jacques, pour 8 h 15 a.m.

M. J. A. BÉVELLIER, Secrétaire-Trésorier, Montréal, 24 février 1903.

La mort imminente

M. l'abbé Laporte, vicaire auxiliaire à Notre-Dame, est mourant, de l'appendicite

L'appendicite vient de clouer une nouvelle victime sur un lit d'hôpital. Cette fois-ci c'est un prêtre qui a été atteint. M. l'abbé Ernest Laporte, depuis un an et demi était parfaitement bien portant, mais il se sentit indisposé, mais il continua son travail, baptisant sans cesse dans l'après-midi et le confessa un grand nombre de pénitents. Ce n'est que le soir qu'il se sentit malade. Le médecin constata que l'état de santé du patient était très précaire et conseilla le transport de l'abbé Laporte à l'hôpital.

Le malade arriva à l'hôpital à 10 heures et à 11 heures les chirurgiens de l'hôpital pratiquèrent l'opération de l'appendicite.

Hier soir, l'abbé Laporte a eu une crise de fièvre et n'a pu reprendre le complet usage de ses sens. On craint qu'il ne meure de minute en minute.

M. l'abbé Laporte est né à St-Nordbert, dans le comté de Berthier, le 21 janvier 1871. Il fit son cours d'études au collège de Joliette et termina sa théologie au séminaire de Montréal. Il reçut les ordres sacrés le 11 septembre 1895. Depuis cette époque, il occupa successivement le poste de vicaire à Contrecoeur pendant quelques mois et à St-Roch de l'Acadie jusqu'en juillet 1901. C'est à cette date que l'archevêque de Montréal l'appela à Notre-Dame, où il devait remplir les fonctions de vicaire auxiliaire.

M. l'abbé Ernest Laporte — (Photo Laprés & Lavigne)

a fait une courte visite au mourant. M. l'abbé Laporte ne vivra probablement pas jusqu'à demain.

Il va mieux

M. Antoine Monté, le malheureux qui a reçu un coup de pied de cheval, hier, dernier, prend du mieux à l'Hôtel Dieu.

LA BOURSE

La Bourse a été terne, aujourd'hui, avec une tendance à la hausse.

Depuis quelques jours la spéculation a été très irrégulière. Quelques cours ont monté sans aucune raison, et d'autres très forts ont baissé sans que l'on connaisse pourquoi. Les plus grands spéculateurs craignent encore de s'aventurer sur un terrain aussi peu solide et préfèrent attendre encore quelques jours. Ils ont peut-être raison.

Le Parique a été assez soutenu mais les prix étaient à la hausse, et l'argent bon de 3 points. Il est évident que le stock est bien coté, mais qu'il y a encore une certaine réaction, et les stocks de cuivre seuls se sont bien soutenus. L'Amalgamé est, l'Amalgamé ont été spécialement actifs. L'Amalgamé ont été spécialement actifs.

Les cotations suivantes des valeurs canadiennes sur le marché de Londres, sont fournies par MM. L. C. Brabant, courtiers, 104 rue Saint-François-Xavier.

Southern Pacific — 65 1/2 64

Anacosta — 124 1/2 124 1/2

Union Pacific — 107 1/2 107 1/2

Canadian Pacific — 137 1/2 137 1/2

Saint-Paul — 39 3/8 39 3/8

E. S. Steel — 88 3/4 88 3/4

Eric — 38 3/4 38 3/4

Illinois Central — 143 1/2 143 1/2

Louisville & Nashville — 124 1/2 124 1/2

Central — 117 1/4 117 1/4

Pennsylvania — 114 1/4 114 1/4

Reading — 62 3/4 62 3/4

Voici quelques-uns des recettes du Grand Tronc, du 15 au 21 février 1903.

1903. — \$ 342,765

1902. — \$ 342,588

Augmentation. — \$ 30,177

On annonce la disparition, depuis lundi, d'un jeune Québécois, bien connu et fort apprécié de nos amis, qui partait pour l'Europe, mais qui n'avait franchi la ligne d'arrivée avec une somme de \$200 appartenant à son patron.

Hier soir, des voleurs s'introduisirent avec effraction dans les bagages des usines Carrier-Laine et Co., à Lévis, en brisant une fenêtre donnant sur le Cap, et enlevant des bijoux, des vêtements et divers articles d'habillement en acier, pour une valeur de \$150, pendant que le gardien de nuit faisait sa tournée dans les autres départements. On croit que les voleurs sont d'anciens employés des usines.

M. P. E. PANNETON

M. Panneton a été présenté à la Bourse de Bruxelles par deux des plus importants banquiers de la banque du pays. Il reviendra au Canada dans quelques semaines, pour un voyage d'un mois, accompagné de financiers et d'ingénieurs belges, puis retournera en Europe.

Détroit — 10 à 89, 25 à 89, 25 à 89, 25 à 89

Toledo — 100 à 35

St. Paul — 100 à 35

St. Louis — 100 à 35

St. Charles — 100 à 35

St. Joseph — 100 à 35

St. Mary — 100 à 35

St. Peter — 100 à 35

St. John — 100 à 35

St. James — 100 à 35

St. George — 100 à 35

St. Andrew — 100 à 35

St. Patrick — 100 à 35

St. Nicholas — 100 à 35

St. Basil — 100 à 35

St. Constantine — 100 à 35

St. Helena — 100 à 35